

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
CANTON DE DOURDAN
ARRONDISSEMENT D'ETAMPES

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 091-219106622-20240404-DELIB112024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECONIN

Séance du 04 avril 2024

N°11/2024

<u>Nombre de membres</u>	<u>Date de la convocation</u>	<u>Date d'affichage</u>
En exercice	13	
Présents	10	
Votants	11	
Absents	2	
Exclus		

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Étaient présents : Frédéric REGNIER, Patricia LE COZ, Sarah INES, Gérald RANELY, Serge LASCAR, Marie-Odile SOUVETON, Aurélie MORIZE, Emmanuel SAGOT

Étaient absents excusés : Romain LE BOEDÉC donne pouvoir à Marie-Odile SOUVETON

Étaient absents : Claire FIALETOUX, Marie-Paule BERGER-CHAILLER

Secrétaire de séance : Aurélie MORIZE

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Vu les propositions de subvention aux associations pour l'exercice 2024

Considérant qu'il convient de déterminer le montant annuel attribué à chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser aux Associations suivantes :

- Club des Aînés : 350€
- C.L.I.P. : 200€
- L'Harmonie d'Etrechy : 200€
- Les jardins de la Renarde : 400€
- Festi'Vallée : 500€
- Anciens combattants d'Etréchy : 200€
- Sel Zé Ceux : 200€
- Histoire cachée de Villeconin et de sa Vallée : 100€
- Au p'ti Vilco : 200€
- 101fluences : 200€
- CDEI : 200€
- Rando de la peur : 200€
- Fêtes Villeconin : 200€
- SAVAREN : 400€
- L'Epi de Vilco : 200€

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 091-219106622-20240404-DELIB112024-DE